

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D.	8 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30 m	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès.	6 41	1 14	6 6	— Express.	8			Sépi-Font.	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX.	5 20	9 30	3 30	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadeleine.	7 56	11 44	5 21
Larsch.	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	5 45	3 15		Cieutat.	5 11	11 29	5 57	» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Arcaubal.	8	11 54	5 28	Toirac.	8 10	12 3	5 34
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	M. Libos. — D.	8 40	3 55		Lalbenque.	5 20	11 39	6 11	Fonneuve.	7 40	10 49	4 54	Vers.	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	6 58	Fumel.	8 45	3 15		Borredon.	5 45	12 6	6 42	Saint-Géry.	8 18	12 18	5 44	Saint-Géry.	8 31	12 42	5 53	Caljac.	8 31	12 42	5 53
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Sourac-Touzin	9 1	3 28		Causse.	5 55	12 16	6 42	Condac.	8 34	12 55	6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Esternac-Touzin	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 38		Réalville.	6 5	12 26	7 8	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Pumel.	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48		Albias.	6 13	12 34	7 18	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31	Condac.	9 11	1 45	6 38
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 24	4 5		Fonneuve.	6 22	12 43	7 28	Cajarc.	9 4	1 43	6 26	Saint-Géry.	9 25	2 12	6 51	Saint-Géry.	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX.	8 51	3 11	7 49	Luzoch.	9 47	4 19		Montauban. A.	6 39	1	7 45	Montbrun, hal.	9 17	1 59	6 36	Vers.	9 34	2 29	7	Vers.	9 34	2 29	7
PARIS. — A.	11 46	4 18	2 49	Parzac.	9 57	4 30		BORDEAUX.	10 40	6 05	» » » » »	Cieutat.	9 29	12 18	6 24	Arcaubal.	9 44	2 46	7 9	Arcaubal.	9 44	2 46	7 9
				CAHORS. — A.	10 25	5 1		TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	Sépi-Font.	9 42	12 30	6 36	Lamadeleine.	9 58	3 9	7 22	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
												CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 7 Août.

NOUVELLES POLITIQUES

Nous lisons dans la Patrie :
Depuis quelques semaines des dissentiments sérieux existent dans le ministère. Grâce à l'intervention personnelle du président de la République, on a pu ajourner la crise jusqu'après les élections du 1^{er} août.

En ce moment les négociations se suivent très activement. M. de Freycinet a mis à profit son séjour à Mont-sous-Vandrey pour régler ces délicates questions avec le président de la République.

La retraite de MM. Baihaut, Sarrien et Develle paraît certaine.

Le général de Négrier. — La France militaire se dit autorisée à démentir la nomination du général de Négrier au commandement de la 11^e division d'infanterie.

Le sympathique et brillant divisionnaire ira probablement suivre les manœuvres de cavalerie du camp de Châlons.

Le général Boulanger a adressé, jeudi, une lettre au président de la République, pour le faire juge de la situation où le place la publication des lettres si commentées.

Le Gaulois dit qu'il va être publié une nouvelle série de sept lettres du général Boulanger au duc d'Aumale, dont deux surtout sont destinées à produire une vive impression.

— Mardi, à la Bourse, un individu qui criait au milieu des groupes : « A bas Boulanger ! A bas Grévy ! » a été arrêté, ainsi que plusieurs personnes qui ont pris part pour lui.

Les renforts au Tonkin. — Le Figaro assure que la réunion des directeurs au ministère de la guerre tenue sous la présidence du général Boulanger, a reconnu la nécessité d'envoyer au Tonkin quelques renforts réclamés par le général Jamont.

En conséquence, les cadres de la première compagnie de discipline, en garnison à El-Aïcha, rece-

vront sous deux ou trois jours l'ordre de s'embarquer d'urgence pour le Tonkin.

Des hommes pris dans les diverses compagnies de discipline partiront très prochainement pour la même destination.

— L'Officiel promulgue la loi créant une médaille commémorative de l'expédition de Madagascar.

— MM. Duc-Querey et Roche ont quitté jeudi la prison de Montpellier pour Clairveaux ; leur départ a été tenu secret.

— On télégraphie de Rouen que le sieur Domer, caissier des titres à La Société générale, reconnu coupable de détournements et de faux avec circonstances atténuantes, a été condamné à huit ans de réclusion. En outre, il a été condamné à une amende de 100 fr. et 50,000 fr. de dommages intérêts envers la Société générale, à qui les titres saisis ont été restitués.

Grandes manœuvres allemandes. — Aucune mission militaire française n'assistera aux manœuvres allemandes qui doivent avoir lieu en Alsace.

Du reste aucune invitation n'a été adressée aux autres puissances.

Désertion dans l'armée prussienne. — Trois fantassins de la garnison de Metz sont allés se présenter au bureau de police de Pont-à-Mousson, déclarant qu'ils avaient déserté et qu'ils désiraient contracter un engagement dans la Légion étrangère.

Tarifs de pénétration. — Par suite des traifs de 2 cent. 1/2 sur les houilles, adopté sur les chemins de fer de l'Etat, les houilles anglaises pénètrent jusqu'à Limoges et jusqu'à Tours. Aussi les mines de houilles du centre de la France souffrent-elles cruellement de cette concurrence, favorisée par les chemins de l'Etat, grâce à la négligence du ministre des travaux publics ou à son inexpérience.

Grève. — Une grève a éclaté parmi les ouvriers métallurgistes de Vierzon.

Les grévistes sont au nombre de 200.

Laïcisation d'hôpitaux. — Le conseil de surveillance de l'Assistance publique a voté la laïcisation des hôpitaux Necker, des Enfants Malades et de Forges-les-Bains.

L'alliance franco-Russe. — Une dépêche de Munich, publiée par les Débats, prétend que M. de Bismarck aurait dit au prince régnant de Bavière que l'alliance franco-russe était actuellement improbable.

Traité Franco-Suisse. — M. de Freycinet et le ministre de Suisse à Paris viennent de signer un arrangement portant modification du traité de commerce de 1882 en ce qui concerne le régime des vins, alcools, acide acétique et parfumeries à leur entrée en Suisse.

L'article 9 de ce traité, qui soumet les produits français à des taxes différentielles de consommation dans certains cantons suisses, est abrogé.

Le « Times » dit qu'il est bruit à Constantinople de la prochaine arrivée de l'escadre anglaise dans la baie de Besika.

L'affaire du Crédit général français. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du Crédit général français.

MM. Jules et Adolphe Berthier et le baron Erlanger, étaient poursuivis à la requête d'actionnaires du Crédit général français, sous l'inculpation :

- 1^o D'escroquerie ;
 - 2^o D'abus de confiance ;
 - 3^o De distribution de dividendes fictifs.
- Par le jugement rendu aujourd'hui même, mercredi à midi, le tribunal a écarté les deux premiers chefs ; il retient seulement le troisième et condamne :

M. Jules Berthier, administrateur délégué, à un an d'emprisonnement et à 3,000 francs d'amende ; M. Adolphe Berthier, à six mois de prison et 3,000 francs d'amende.

Le baron Erlanger est acquitté.

Aux termes du jugement, ont seuls droit au remboursement les actionnaires qui ont acheté leur titres postérieurement au 15 septembre 1884.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. Robert Calmon adresse aux Electeurs du canton de Gramat la lettre suivante :

Mes chers Concitoyens,

Je tiens à vous remercier du nouveau témoignage de confiance dont vous venez de m'honorer. Ce témoignage m'est d'autant plus précieux, qu'il est aussi l'approbation de mes principes républicains, libéraux, modérés, conservateurs et, je le répéterai encore, respectueux de la religion et des consciences ; principes dont la pratique seule peut assurer à la France la sécurité, l'ordre et la prospérité.

En vous renouvelant l'assurance que vous continuerez à avoir en moi un défenseur zélé des intérêts du canton, j'aime à vous adresser aussi celle de toute ma gratitude et de mon dévouement.

Robert CALMON.

Soldelpech, 5 août 1886.

L'ouverture des Conseils généraux aura probablement lieu le lundi 23 août.

Renvoi de la classe 1881. — Les hommes de l'armée de terre appartenant à la classe de 1881, devront être renvoyés dans leurs foyers après les manœuvres d'automne.

Ce mouvement important sera achevé à la date du 30 septembre. Ces dispositions sont prises pour éviter que le renvoi des libérables soit à cheval sur les 3^e et 4^e trimestres, ce qui serait un grand inconvénient au point de vue de la comptabilité de tous les corps de troupe.

Nous sommes heureux d'annoncer un brillant succès scolaire, remporté par l'un de nos compatriotes, M. Joseph Selves, de Marcillac, élève de rhétorique au collège Stanislas, qui avait eu,

fièvre de dépenses qui s'était emparée du baron... Au bout de quelques années, il n'y eut plus rien... A plusieurs demandes pressantes, le notaire avait répondu par un refus.

Tout était hypothéqué, rongé. Il n'y avait plus une feuille, plus un brin d'herbe à brouter.

Le baron était ruiné à plates coutures. Cinq ans lui avaient suffi pour disperser aux quatre vents de sa folie la moitié d'une fortune que ses ancêtres avaient mis quatre siècles à édifier ; d'une fortune pillée à droite et à gauche, au hasard des victoires, dont toutes les pièces étaient teintes du sang des grands-pères.

Il n'avait aucun secours à attendre de son frère. Du reste, il ne savait pas où était allé l'ancien officier, chassé de sa place et de son grade par le bruit de ses escapades, fort mal vues à la cour rigide du roi Guillaume. Son frère ne lui pardonnerait jamais le chagrin qu'il avait dû lui faire. Il se trouvait donc seul au monde, sans argent, sans avoir aucune aide à attendre de personne.

La position était critique. Travailler ! il n'y songeait même pas. Il ignorait le travail. Puis il ne pouvait pas s'arracher brusquement au genre de vie qu'il avait embrassé. Il défia la fortune. Il joua. Il passa quelques années atroces, brûlé par les insomnies et traînant dans les cercles et dans les tripots, aujourd'hui dans l'abondance, le lendemain abîmé dans une misère noire, vivant au hasard, gagnant ou perdant, employant mille expédients, véritable chevalier d'industrie, exploitant son nom et son titre, qui lui ouvrait des crédits de courte durée dans les hôtels où il s'abattait.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

III

GAUDRU

Chaque mois il expédiait à Berlin, en échange des billets acajou qui nous venaient de là-bas, de gros sacs de louis tout rutilants et qu'il avait tassés un à un, avec des jouissances d'avare...

La troisième année fut plus heureuse. Il y eut un commencement de bénéfice assez considérable. Gaudru exultait. Il touchait au but. Il employa son premier argent à acheter des terrains et à faire construire. C'était de cette époque que datait l'hôtel des Champs-Élysées qu'il venait de louer au baron de Gerbach. Dans le monde cosmopolite qui gravite autour de la corbeille, à la Bourse, il s'était fait des relations. Ses affaires s'étendaient. Il avait été obligé d'ouvrir de nouveaux guichets.

Il avait pris des employés, Allemands comme lui, et ils s'enflaient et se gonflaient comme une pieuvre, jetant ses tentacules sur le marché, suçait par tous ses pores l'or qui en est le sang.

La maison Gaudru devenait considérable et redoutable. Le banquier était en relations constantes avec la chancellerie, savait de première main

les nouvelles de Berlin, devenues très importantes lors de la guerre de la Prusse avec l'Autriche, et faisait des gains considérables, grâce à ses renseignements.

Quand le baron de Gerbach s'était présenté chez Gaudru, Gaudru était très riche ; mais Gaudru était insatiable. Plus sa fortune croissait plus son ambition grandissait.

Ce n'était plus un million, — son rêve des premiers jours, rêve auquel il n'osait s'arrêter, tant il lui semblait beau, irréalisable. — ce n'était plus un million, mais deux, mais, trois... Il ne savait plus bonner ses desirs.

Il avait gagné plus de six cent mille francs en trois ans ; il touchait au million, mais sa soif de richesses n'était pas éteinte. Les premiers gouttes n'avaient fait que l'alléger davantage, et il y avait maintenant comme des paillettes jaunes dans ses prunelles grises, tant les reflets chauds de l'or les avaient brûlées.

Tel était l'homme qui devait devenir un des princip aux auxiliaires du baron de Gerbach dans la mission ténébreuse qu'il venait accomplir à Paris.

IV

LA DERNIÈRE CARTOUCHE

Le baron de Gerbach était né dans un château situé aux environs de Berlin, d'une famille ancienne et riche. Tout jeune, il avait fait partie du corps des pages du roi de Prusse dans lequel ne sont admis que les descendants des vieilles maisons prussiennes. On est tenu très sévèrement à la cour, et le jeune homme, qui avait déjà des goûts de dissipation et de débauche, aspirait au moment où il pourrait prendre sa volée. Il se considérait

comme un oiseau en cage, privé d'air et d'espace. Il avait un frère beaucoup plus âgé que lui et qui était officier dans les gardes. leur mère était morte. Ils n'avaient plus que leur père, un vieillard austère et sévère, qui maintenait la discipline chez lui avec une main de fer. Pas moyen au jeune homme de s'échapper. Ses moindres incartades étaient sévèrement punies, aussi se lança-t-il dans la mêlée du plaisir, après la mort du père, avec toute l'ardeur d'un homme qui en avait été longtemps sevré. Il venait d'avoir vingt ans. Il était ivre de liberté. Le père leur laissait une belle fortune. Il s'échappa du palais et courut le monde, remplissant de son nom les villes d'eaux, les plages, tous les endroits en un mot où le cosmopolitisme s'amuse.

Le bruit de ses fredaines était venu à Berlin. On en parlait beaucoup à la cour. Son frère, désolé, lui avait écrit lettres sur lettres, sans résultat. Il avait fini par le maudire, l'accusant de déshonorer son nom, puis il avait donné sa démission et avait quitté l'Allemagne. On le disait en Amérique. Cette résolution désespérée, loin de faire impression sur le baron, n'avait fait que le débarrasser d'un gêneur, comme il appelait son frère. Bien qu'il n'eût jamais tenu compte de ses remontrances, elles finissaient par l'agacer.

Quand il apprit l'exil étrange de son frère, il éclata de rire.

— Bon voyage ! s'écria-t-il, et au plaisir de ne jamais nous revoir !

Cependant l'argent du patrimoine marchait vite. Les terres, les bois, les maisons avaient été dévorés comme par un incendie. Tout s'évanouissait, tout disparaissait, emporté par la

les années précédentes, des accessits au concours général, a remporté, cette année, le prix d'honneur de rhétorique. Il a obtenu également le plus grand nombre de nominations dans sa classe. Notre heureux lauréat a à peine dix-huit ans.

Nous publions ci-dessous les renseignements qui nous sont connus jusqu'à ce jour, sur les élections des Conseils d'arrondissement du Lot :

Conseil d'arrondissement

CAHORS (NORD)	
Docteur VALETTE (R.)	1972 élu.
LALBENQUE	
BRU (R.)	2426 élu.
LAUZÈS	
DECREMPS (R.)	1421 élu.
LUZECH	
Docteur MARCENAC (R.)	1645 élu.
BONAFOUS-MURAT (C.)	1195
MONTCUQ	
VALAT (R.)	1456 élu.
De FOURNAS (C.)	968
SAINT-GÉRY	
CAYLA (R.)	830 élu.
DOLS (C.)	572
FIGEAC (OUEST)	
BORN (R.)	élu.
LACAPELLE	
CALMETTE (R.)	2512 élu.
LAPARRA (R.)	2523 élu.
LATRONQUIÈRE	
ROUSSILHE (R.)	1700 élu.
GOURDON	
LINOL (R.)	1358
PRAT (C.)	1359
— Ballottage. —	
PAYRAC	
ISCARD (R.)	930 élu.
TOCAVEN (C.)	545
SOULLAC	
CASTANET (R.)	1853 élu.
VAYRAC	
Docteur LAYRAC (R.)	1193 élu.
G. BOUYGUES (C.)	837

La chasse. — Nous venons de lire l'affiche relative à l'ouverture de la chasse, fixée au 15 août.

Nous y avons remarqué l'interdiction de la chasse aux petits oiseaux, autres que les oiseaux de passage.

Cette mesure est excellente pour l'agriculture, surtout si, comme nous le croyons, elle est prise dans tout le territoire.

Malheureusement elle n'est pas d'une exécution facile et, de plus, nous croyons qu'il y a une lacune dans l'arrêté.

Si en effet, ce que nous croyons, on a voulu défendre la chasse des oiseaux utiles, pourquoi ne pas indiquer aux oiseleurs et aux chasseurs ceux qui sont granivores et qui peuvent être tués et ceux qui ne se nourrissent que d'insectes et qui doivent être respectés.

Ainsi par exemple, le moineau, qui est du pays, est essentiellement mangeur de graines, tandis que la bergeronnette, qui est de passage, rend de grands services à l'agriculture; il en est de même des becs fins qui détruisent les plus petites chenilles.

De plus, nous nous demandons comment il sera possible soit aux gendarmes, soit aux gardes-champêtres de dresser procès-verbal s'ils ne connaissent pas les oiseaux dont la chasse est prohibée.

La mesure, nous le répétons, est excellente, mais il faudrait qu'elle fût appliquée avec autant d'intelligence que de rigueur.

* * *

Il est bon de rappeler qu'elles sont les espèces d'oiseaux à protéger, quels sont leurs titres à la sollicitude des agriculteurs.

Le héron (garde-bœuf) défend des mouches et des tiquets l'espèce bovine.

La cigogne se nourrit de reptiles.

La buse mange en un an plus de quatre mille rats, souris, molots et taupes.

Le hibou a les appétits de la buse et, en outre, détruit les insectes nocturnes et crépusculaires.

La pie fait justice des insectes destructeurs du bois et, par exemple, des noctuelles, des lasiocampes, des sphinx du foin, des sicltonnes, des guêpes, du bouleau et des frelons et charançons de sapin.

La pie nettoie d'insectes les endroits pourris des arbres.

Le corbeau engloutit une quantité considérable de vers blancs.

La caille, le râle et la perdrix mangent des vers de terre.

Le coucou s'arrange de chenilles velues que les autres oiseaux ne peuvent manger.

Le merle purge les jardins de colimaçons et limaçons et, comme la grive, avale par millions dans le cours d'une année, les insectes nuisibles.

Le moineau dévore les vers blancs, les bannetons, les pucerons, etc., sa couvée a besoin de 400 insectes par jour.

Il faut chaque jour à une couvée de troglodytes 156 chenilles.

L'ordinaire du roitelet huppé est le même.

Le rossignol est un grand destructeur de larves, de coxus et de scolites ou d'œufs de fourmis.

La fauvette chasse dans l'air les mouches, les scarabées et les pucerons.

C'est par centaines qu'il faut compter les chenilles que chaque jour la mésange sert à sa famille.

L'hirondelle se régale d'un nombre prodigieux d'insectes.

Dans une chambre, un rouge-gorge peut prendre 600 mouches en une heure.

Le traquet attrape les mouches au vol et mange force vermineuse et petits scarabées.

Vingt bergeronnettes porgent de charançons un grenier à blé.

Des sociétés protectrices d'animaux s'organisent dans quelques écoles des départements. On pourrait citer des communes où on n'a pas déniché un seul oiseau, l'an dernier.

Pigeons allemands. — Sous ce titre on lit dans la *Lanterne* :

Un nouveau pigeon voyageur allemand vient d'être capturé dans les circonstances suivantes :

M. F..., négociant, rue Française, se promenait, la semaine dernière, avec sa famille, dans une propriété des environs de Villepinte (Seine-et-Oise), lorsque, soudain, un pigeon voyageur, à bout de forces, vint s'abattre à ses pieds.

On ramassa l'oiseau, et M. F..., l'ayant examiné, constata qu'il portait sous l'aile gauche une marque allemande et sur plusieurs plumes différents cachets. Sur l'aile droite on lisait très distinctement le mot « Châteaudon. »

M. F..., de retour de sa villégiature, à rapporté ce pigeon à Paris, mais on de ses bons amis le lui ayant demandé, M. F..., s'est empressé de le lui donner. Le pigeon vit encore et, en s'adressant à M. F..., il serait facile de savoir à quoi s'en tenir.

La guérison du choléra. — M. le professeur Perroncito a lu, à l'Académie de médecine de Turin, un mémoire sur une découverte de la plus haute importance que vient de faire un jeune étudiant des vallées vaudoises du Piémont, M. Davis Jourdan, de Torre-Pellice.

Il ne s'agit de rien moins que de la guérison du choléra.

Les expériences faites par M. Jourdan sur de nombreux cobayes (cochons d'Inde) ont parfaitement réussi. L'opérateur leur a administré une forte dose de bacilles-virgules, et, quand le choléra a été bien déclaré, il a pratiqué sur une partie de ses sujets des inoculations de thymol. Le thymol a tué les bacilles; les cobayes inoculés ont guéri; les autres sont tous morts.

M. Davis Jourdan a été invité à expérimenter sa méthode sur des cholériques de l'épidémie actuelle, et il s'est rendu à Lonigo (province de Vérone), une des localités les plus éprouvées.

On attend en Italie avec une véritable anxiété le résultat de ses expériences.

Divorce. — La première chambre de la cour d'appel de Paris, vient de juger que la demande principale en divorce est non recevable lorsqu'elle est fondée sur les mêmes faits qui ont fait prononcer la séparation de corps. En pareil cas, la seule voie ouverte est celle de l'instance en conversion de la séparation en divorce, après un délai de trois années après la séparation.

La cour a décidé également que l'articulation de faits nouveaux postérieurs à la séparation, accomplis avant l'expiration des trois années depuis qu'elle a été prononcée et tendant à obtenir par action principale le divorce refusé en première instance, est recevable pour la première fois en cause d'appel, et la Cour peut ordonner la preuve des faits, tout en prononçant par défaut contre l'autre partie non comparante.

La fièvre typhoïde. — A l'Académie de médecine, M. Péchollier, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, expose que, en se fondant sur soixante-cinq observations, il est parvenu à trouver un traitement absolument victorieux de la fièvre typhoïde. Ce traitement consiste à donner, dès le début de l'affection, le sulfate de quinine à hautes doses en l'associant, pour calmer ses effets sur le système nerveux, à la digitale. De la sorte, M. Péchollier a constamment jugulé la maladie qui, arrêtée dans son évolution, a disparu dans l'intervalle de quatorze ou quinze jours.

La foire de Bagnac, tenue le 3 août, malgré le mauvais temps, a été très belle. Beaucoup d'achats et de transactions.

Un parricide. — Un horrible drame s'est passé à Seilles-Saint-Denis (Loir-et-Cher). Une pauvre vieille femme, la veuve Lebon, ne jouissant plus de ses facultés mentales, habitait au Luneau, chez sa fille et son gendre, les époux Firmin, qui, pour se débarrasser d'elle, avaient essayé de la faire interner dans un asile d'aliénés. N'ayant pu réussir, ces deux misérables résolurent de la tuer et se concertèrent avec les deux fils de la veuve Lebon sur les moyens d'exécution. D'un commun accord, on convint de l'étrangler et de la brûler ensuite, afin de faire disparaître les traces du crime.

Ce projet fut exécuté. Firmin étrangla la malheureuse veuve devant sa femme et ses beaux-frères. Le crime accompli, un bûcher fut élevé sur lequel on plaça le cadavre.

Pendant cinq heures, les criminels entretenirent le feu et regardèrent les flammes consumer le corps de leur mère. Le lendemain, les enfants vinrent trouver le maire et lui firent part du décès de la veuve Lebon, déclarant qu'elle était tombée dans le feu.

Leur air troublé parut suspect au maire qui leur répondit que la gendarmerie allait être prévenue, afin qu'une enquête fut immédiatement ouverte sur les causes du décès de la femme Lebon.

Le parquet de Romorentin fut prévenu. Une instruction fut immédiatement ouverte. Le spectacle qui s'offrit aux yeux des magistrats instructeurs fut épouvantable.

Le corps de la malheureuse femme était entièrement carbonisé.

Les deux pieds seuls n'étaient pas encore brûlés.

A la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé sans retard, on a mis en état d'arrestation la fille et les deux frères Lebon et le sieur Firmin, gendre de la victime, qui serait le véritable assassin, d'après la déposition de la petite fille, âgée de 7 ans.

L'émotion causée par ce crime est très grande dans le pays.

Une femme coupée en morceaux. — Une découverte mystérieuse, appelée à défrayer longtemps les conversations, a été faite mardi, dans la nuit, à Montrouge.

Vers une heure du matin, deux gardiens de la paix de service de nuit, avenue d'Orléans, remarquèrent dans un urinoir, presque en face de l'église de Montrouge, un paquet grossièrement enveloppé de toile cirée blanche, lié avec de la grosse ficelle. Ils ramassèrent le paquet et l'ouvrirent; il renfermait deux bras et une jambe de femme.

Ces débris humains furent transportés au commissariat de police.

Deux heures après, d'autres agents, revenaient au commissariat avec un deuxième paquet à peu près semblable au premier. Ce paquet avait encore été trouvé dans un urinoir, rue d'Alésia.

Il contenait aussi différents fragments de corps humain, une cuisse, la gauche, et le bassin d'où avaient été enlevées les parties sexuelles.

Rapprochés des membres que l'on possédait déjà, il fut facile de se rendre compte que ces divers fragments avaient appartenu au même corps, celui d'une jeune femme à peine âgée de vingt à vingt-deux ans.

Le ventre avait été ouvert, dans toute sa hauteur, avec un instrument tranchant très aiguisé. Les intestins avaient été enlevés. La tête manquait, ainsi que la cuisse droite.

On n'en avait pas fini avec ces logobres découvertes. Vers quatre heures du matin, en effet, un cantonnier de la ville nommé Bertrand, apportait à son tour au commissariat un troisième paquet, enveloppé de papier gris.

Il l'avait trouvé en faisant son service rue Jiardame. Ce troisième paquet contenait le buste de la femme. Le sein gauche avait été coupé, tandis que le droit était entier. La section du sein avait été faite par une main très habile.

On continue très activement les recherches

dans toutes les rues et ruelles de Montrouge et jusque dans les quartiers avoisinants, dans l'espoir de découvrir un quatrième paquet contenant la tête : mais ce fut en vain.

De l'enquête sommaire qui a été faite, il résulte que l'auteur de ce crime épouvantable doit connaître parfaitement le quartier de Montrouge. Il n'a choisi en effet, pour jeter les membres de sa victime, que des rues peu fréquentées et où l'on rencontre rarement des rondes de police pendant la nuit.

Un des employés d'octroi a déclaré que vers minuit, il avait remarqué une voiture circulant lentement dans les rues d'Alésia et des Plantes et à l'intérieur de laquelle se trouvait un voyageur muni d'un paquet volumineux.

Une autre version circule : on individu aurait été aperçu, dans la nuit, traînant une charrette à bras, qui contenait plusieurs paquets.

Mais, ce ne sont là, que des indices peu précis.

Dernière heure. — A dix heures du soir, on n'avait pas encore trouvé la tête de la femme coupée en morceaux.

Les débris trouvés ont été envoyés dans l'après-midi à la morgue et ils ont été soumis jeudi matin à l'inspection des médecins légistes.

Le crime de Paris. — Plusieurs journaux annoncent qu'une arrestation relative au crime de la femme coupée en morceaux, a été opérée hier soir.

Crédit Foncier de France

TIRAGE DU 5 AOUT 1886
42^e Tirage des Obligations communales de 500 francs 3 0/0 (1879)

Le numéro 706,790 est appelé au remboursement à 100,000 francs.

Le numéro 179,544 à 25,000 francs.
Les numéros 257,224, 483,132, 592,964, 828,262, 898,205, 940,558, sont appelés au remboursement chacun à 5,000 francs.

Les 45 numéros ci-après, chacun à 1000 francs : 29806, 139224, 233719, 515168, 723268, 846286, 42305, 151457, 244631, 527733, 731924, 850571, 48021, 152085, 267555, 569773, 734312, 914657, 53645, 152172, 294684, 571015, 749759, 918743, 65990, 156860, 328526, 581196, 777155, 958195, 83147, 158270, 476847, 587541, 778195, 116815, 223190, 492565, 628400, 786176, 124190, 232387, 507740, 584419, 841210.

11^e tirage des obligations communales de 500 fr. et de 100 fr. 4 0/0 (1881-1882)

557 obligations de 500 fr. ont été appelés au remboursement au pair.

120 obligations de 100 fr. ont été appelées au remboursement au pair.

39^e tirage des obligations communales de 500 fr. 3 0/0 (1880).
Cet emprunt comprend les 600,000 obligations émises le 14 octobre 1884.

Le numéro 46,102 est appelé au remboursement à 100,000 fr.

Le numéro 355,669 à 25,000 fr.
Les numéros 120,109, 122,806, 136,952, 223,912, 272,904, 622,326 sont appelés au remboursement chacun à 5,000 fr.

Les 45 numéros ci-après, chacun à 1,000 fr. : 26,170, 228,031, 393,837, 522,841, 657,880, 839,283, 39,477, 242,662, 433,931, 549,795, 660,517, 846,009, 160,809, 251,470, 434,984, 554,509, 668,075, 877,256, 177,588, 330,677, 469,353, 601,313, 119,283, 386,272, 494,171, 643,295, 729,285, 223,829, 390,657, 521,853, 651,781, 814,200, 186,232, 356,435, 480,648, 613,702, 695,388, 945,172.

CALENDRIER DU LOT. — Août.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
8 Diman.	s Cyriaque.	
9 Lundi.	s Romain.	Les Junies, Lacapelle-Marival, Cazillac, Albas, Mauroux, Labastide-Murat.
10 Mardi.	s Laurent.	Cajarc, Latronquière.
11 Mercr.	s ^e Philomène.	Montdoumère, Caminel.
12 Jeudi.	s ^e Claire.	Arques, Castelnau, St-Sozy Labastide-du-H.-M. Leyme
13 Vend.	s Hippolyte.	Floressas, Limogne.
14 Samedi.	s Eusèbe. v.-j.	Dégagnac, Gourdon, Martel.

Lunaisons du mois d'août.
 ☉ P. Q. le 6. à 9 h. 16 du soir.
 ☽ P. L. le 14. à 6 h. 33 du soir.
 ☾ D. Q. le 22. à 7 h. 51 du soir.
 ☼ N. L. le 29. à 4 h. 4 du soir.
 Les jours décroissent de 1 h. 38 m.

Prévision météorologique. — Le *New-York-Herald* annonce qu'une perturbation atmosphérique atteindra probablement les côtes de France entre le 8 et le 10 août.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 juillet au 7 août 1886.
Naissances.
Contival, Angèle, rue du Lycée.
Weider, Anne, rue des Capucins.
Delfau, François, (naturel) à Anglandières.
Décès.
Bouchut, Louise, 1 mois, rue Pégéri.
Lafage, Jean, cordonnier, 80 ans, quai Ségur.
Valmary, Léopold, 2 mois, rue Lastié, 2.
Rozières, Emile, 5 mois, rue Lacalprenède, 12.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au treize septembre prochain jour de lundi à midi, pardevant et à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Basset, huissier à Cahors, en date des vingt, vingt-et-un et vingt-deux mai dernier, visé et enregistré conformément à la loi, dénoncé par exploit du ministère du même huissier en date du vingt-quatre du même mois de mai, aussi visé et enregistré ; que les dits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation d'icelui ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-huit du même mois vol. 107 n^o 47 et 48, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits,

Il a été procédé :
A la requête de Monsieur Achille Bessières, docteur en droit, Chevalier de la Légion d'honneur, domicilié de la ville de Cahors, qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de Monsieur Antoine Fourès, propriétaire, domicilié à Lannac, commune de Trespoux et Rassiels réunis,

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés qui seront vendus en six lots composés comme suit, savoir :

PREMIER LOT

Le premier lot se compose de :
1^o Au lieu de Lannac, grange et patus, numéro 1158 du plan cadastral de la commune de Trespoux et Rassiels, section B du dit plan, d'une contenance approximative de trois ares cinquante centiares, terrain de première classe. La grange construite sur le numéro 1158 est de construction récente, elle est divisée en trois parties, à l'intérieur, grange à fourrage, dont l'entrée principale est à l'aspect du levant, suivie de l'étable des bœufs et plus bas de la bergerie, ayant chacune l'entrée au nord. Cette façade est percée de deux croisées fermées avec vitrages et contrevents, elle est bâtie en pierres, le toit qui la couvre est à deux tombants d'eau, couvert de tuiles creuses elle tient de tous côtés à patus du saisi ;

2^o Lannac, terre numéro 1159 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de soixante-sept ares cinquante centiares, terrain de deuxième, troisième et quatrième classes ;
3^o Lannac, jardin, numéro 1163 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative, de douze ares quarante centiares, terrain de première classe ;

4^o Lannac, maison et patus numéro 1166 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de cinq ares cinquante centiares, terrain de quatrième classe. La maison bâtie sur ledit numéro se compose d'un rez de chaussée d'un premier étage et d'un grenier au-dessus ; elle est construite en pierres, son toit couvert en tuiles creuses est à quatre tombants d'eau ; l'entrée principale est au sud-est, on arrive au premier étage par quelques marches d'escalier sur une terrasse ouverte. Le premier étage qui se compose de plusieurs pièces est éclairé sur cette façade par une fenêtre, sur la façade nord, est la porte du rez de chaussée ou cellier, de chaque côté de cette porte se trouve une autre porte morée, la façade nord-ouest est percée de deux croisées pour le premier étage et une pour le galetas ou grenier, sur cette façade, jusqu'à la hauteur du support de la fenêtre sont des étables à porcs, couvert par un toit à un tombant d'eau ; la façade sud-ouest n'est percée que d'une seule croisée, c'est de ce côté que se trouve la cuisine. Cette maison et ses dépendances tiennent de tous côtés à patus, terre ou jardin du saisi ;

5^o Lannac, sol de maison numéro 1166, du plan cadastral, section B, d'une contenance environ cinq ares cinquante centiares, terrain de première classe.

6^o Lannac, pâture numéro 1169 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de quatre-vingt-dix centiares ; sur ce numéro 1169 se trouve construite une bâtisse, à l'intérieur se trouve le four et fournil et à côté, au sud, une étable avec un seul tombant d'eau. Ce four et le fournil sont construits en pierres, le toit est à deux tombants d'eau et couvert en tuiles creuses, l'entrée en plein centre est à l'aspect du levant avec une croisée au-dessus ; ils tiennent du levant à patus et du nord à chemin public. Ces constructions ne figurent pas à la matrice cadastrale, mais il résulte des renseignements pris par l'huissier, auprès des habitants de Lannac, qu'elles sont bien la propriété du sieur Antoine Fourès, saisi ;

7^o Lannac, terre, numéro 1162 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de dix-neuf ares, trente centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

8^o Lannac, ruines, numéro 1163 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de vingt centiares, terrain de première classe.

9^o Lannac, jardin, numéro 1164 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de trois ares trente cinq centiares, terrain de première classe ;

10^o Lannac, pâture numéro 1160 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de quatre ares vingt centiares, terrain de quatrième classe ;

Et 11^o Lannac, vigne, numéro 1161 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de quatre-vingt-quinze ares trente centiares, terrains de première classe. Tous les biens immeubles

ci-dessus compris au premier lot, forment les articles sept, huit, neuf, dix, onze, douze, trente-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se compose de :
1^o Plaine des Combels de Bouysson, vignes, numéro 1201 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de un hectare quatorze ares soixante-dix centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

2^o Travers de Las Escures, terre, numéro 1696 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de sept ares dix centiares, terrain de cinquième classe ;

3^o Travers de Las Escures, terre vaine numéro 1697 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de huit ares soixante-dix centiares, terrain de troisième classe ;

4^o Travers de Las Escures, terre vaine numéro 1704 du plan cadastral section B, d'une contenance environ de dix ares quatre-vingt centiares, terrain de deuxième et troisième classes ;

5^o Travers de Las Escures, terre vaine, numéro 1718 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de deux ares dix centiares, terrain de troisième classe ;

6^o Escurettes, terre numéro 1729 du plan cadastral, section B du dit plan, d'une contenance approximative de dix-huit ares dix centiares, terrain de quatrième classe ;

7^o Les Escurettes, friche, numéro 1730 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de dix-sept ares vingt centiares, terrain de troisième classe ;

8^o Les Escures, vigne, numéro 1675 P du plan cadastral, section B, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

Et 9^o Les Escures, vigne numéro 1676 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de dix-sept ares vingt trois centiares, terrain de troisième et quatrième classes.

Les immeubles ci-dessus compris au deuxième lot forment les articles treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, quarante-sept et quarante-huit de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 40 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième se compose de :
1^o Nicot, pré, numéro 25 du plan cadastral, section C, d'une contenance approximative de neuf ares soixante dix centiares, terrain de quatrième classe ;

2^o Le Roc, friche, numéro 130 du plan cadastral section C, d'une contenance approximative de trente-neuf ares quarante centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

3^o Le Roc, vigne, numéro 127 du plan cadastral, section C dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-quatre ares quatre-vingt centiares, terrain de troisième classe ;

4^o Le Roc, friche, numéro 130 du plan cadastral, section C du dit plan, d'une contenance approximative de vingt sept ares soixante centiares, terrain de deuxième classe.

5^o Champ de Bonnat, terre, numéro 231 du plan cadastral, section C dudit plan, d'une contenance environ de quatre ares quatre-vingt centiares, terrain de troisième, quatrième et cinquième classes ;

6^o Les Garennes, vigne numéro 3 du plan cadastral, section C, d'une contenance approximative de un hectare trois ares quarante centiares, terrain de deuxième, troisième et quatrième classes.

7^o Travers d'Allac, vigne, numéro 822 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de quatorze ares cinquante centiares, terrain de troisième classe ;

8^o Travers d'Allac, bois, numéro 824 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, terrain de quatrième classe ;

9^o Travers d'Allac, vigne, numéro 832 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de trente-trois ares cinquante centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

Et 10^o Travers d'Allac, terre vaine, numéro 839 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de seize ares cinquante centiares, terrain de deuxième et troisième classes.

Les immeubles ci-dessus, compris au troisième lot, forment les articles vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, trente-six, trente-sept, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq et quarante-six de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot se compose de :
1^o Plaine del combel de Vaysson, terre, numéro 1200 du plan cadastral, section B, d'une contenance environ de un hectare vingt-sept ares quarante centiares, terrain de troisième, quatrième et cinquième classes ;

2^o Veyriers, vigne, numéro 815 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de soixante-cinq ares dix centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

3^o Martinayres, vigne, numéro 1651 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de douze ares dix centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

4^o Grèzes de Marcillac, vigne, numéro 1664 du plan cadastral, section B, d'une contenance environ de quatre ares quarante centiares, terrain de troisième classe ;

5^o Grèzes de Marcillac, friche, numéro 1665 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de trente-six ares quatre-vingt-dix centiares, terrain de deuxième classe ;

Et 6^o Grèze de Marcillac, vigne, numéro 1166 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-huit ares soixante-

dix centiares, terrain de troisième et quatrième classes.

Les immeubles ci-dessus compris au quatrième lot, forment les articles vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot se compose de :
1^o Combel de Raysson, vigne, numéro 1213 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de quatorze ares soixante centiares, terrain de troisième classe ;

2^o Combel de Raysson, terre, numéro 1214 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de quinze ares quarante centiares, terrain de deuxième et troisième classes ;

3^o Combel de Raysson, friche, numéro 1212 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de un hectare dix-huit ares cinquante centiares, terrain de deuxième et troisième classes ;

4^o Plaine, combel de Cazals, vigne, numéro 1198 du plan cadastral, section B, d'une contenance environ de quinze ares trente centiares, terrain de troisième classe ;

5^o Plaine, combel de Cazals, terre, numéro 1199 du plan cadastral, section B, d'une contenance environ de vingt-sept ares quatre-vingt centiares, terrain de troisième et quatrième classes.

Les biens immeubles ci-dessus compris au cinquième lot, forment les articles trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-un et quarante-deux de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

SIXIÈME LOT

Enfin, le sixième lot se compose de :
1^o Roc Bas, vigne, numéro 1104 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de trente-huit ares quarante centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

2^o Carbonnières, vigne, numéro 1126 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de soixante-neuf ares quatre-vingt centiares, terrain de deuxième et troisième classes ;

3^o Carbonnières, terre, numéro 1130 du plan cadastral, section B, d'une contenance environ de neuf ares vingt centiares, terrain de quatrième classe ;

4^o La Constèle, vigne, numéro 1140 du plan cadastral section B, d'une contenance approximative de dix-sept ares quatre-vingt centiares, terrain de troisième et quatrième classes ;

5^o Bos gros, vigne, numéro 1147 du plan cadastral, section B, d'une contenance approximative de vingt ares vingt centiares, terrain de première, deuxième et troisième classes ;

Et 6^o Claux de Granevier, vigne, numéro 1151 du plan cadastral, section B d'une contenance approximative de trente-deux ares dix centiares, terrain de quatrième et cinquième classes.

Les biens immeubles ci-dessus compris au sixième lot, forment les articles premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

Après les adjudications partielles, les six lots ci-dessus désignés pourront être blottés en un seul et remis aux enchères sur la mise à prix du montant total des six adjudications partielles, et dans ce cas, une seule enchère annulera lesdites adjudications partielles.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux sus-dits, commune de Trespoux et Rassiels réunis, canton de Cahors (sud), arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété dudit Antoine Fourès saisi, à divers titres et sont joints et exploités par le sieur Deilhès cadet, propriétaire, domicilié audit lieu de Lannac, commune de Trespoux-Rassiels qui en est en possession à titre de bordier, depuis un an environ.

Ils seront vendus publiquement et d'autorité de justice le **treize septembre** prochain, jour de lundi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des vacations au Palais de justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur sur les mises à prix ci-dessus et aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué, pour parvenir à ladite vente, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et régulièrement publié à l'audience dudit tribunal civil de Cahors du vingt-quatre juillet dernier, lequel jugement a fixé la vente à l'audience dudit jour treize septembre prochain.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il peut être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le sept août mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant t,

J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement et d'acte prononçant un divorce.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date

du dix-huit janvier dernier, lequel a acquis l'autorité de la chose jugée et suivant acte dressé par l'officier de l'état civil de la ville de Cahors, le deux juin dernier, le divorce a été prononcé entre : la dame Marie Antoinette de Mirandol, sans profession, demeurant à Galessie, commune d'Arcambal et le sieur Jean Rey, comptable au *Crédit du Lot*, domicilié et demeurant à Cahors, ledit jugement a été transcrit sur le registre de l'état civil de la commune d'Arcambal.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le six août mil huit cent quatre-vingt-six, pour l'avoué soussigné qui a poursuivi l'instance.

DELBREIL.

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1335^e livraison (7 août) Les lacs de l'Afrique équatoriale, par M. Victor Giraud, enseigne de vaisseau. — 1883-1885. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 714^e livraison (7 août 1885). Texte : Les étrennes de Monsieur le Recteur, par Aimé Giron. — La poste aux lettres, par Louis Paulian. — Perspective de l'Hexagone, par Frédéric Dillaye. — La crèche, par M^{me} Gustave Demoulin. — La sensitive, par M^{me} Barbé. — Dessins de : Pramshnikoff, Renouard, Dillaye, Ronjat, Faguet. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 37^e livraison de la **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** (prix : Un franc), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, à Paris. Elle contient la fin de l'important article « Alsace-Lorraine » avec deux belles cartes en couleurs hors texte, une série de travaux chimiques sur « l'Alumie, l'Aluminium, l'Alum » et de nombreuses biographies historiques. Envoi du 1^{er} volume contre un mandat-poste de 25 fr.

LA NATURE, Sommaire du 31 juillet 1886. — Piscine de la rue Saint-Honoré : G. Richou. — La traversée de l'Atlantique en trois jours et demi. — Les trépanations préhistoriques. Marquis de Nardillac. — Lémuriens de l'archipel Malais. Les et les loris. Maurice Maindron. — Les médicaments nouveaux ; la spartéine ; l'andrine ; l'adonidine. — Reproductions photographiques sans appareil. G. Mareschal. — Panka de ventilation, système Gaston Bozérien. D^r . . . — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 juillet 1886. S. Meunier. — Nouveaux tremblements de terre, en Andalousie. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Un an, 20 francs. — Sommaire du numéro 904, du 7 août 1886. — H. Sagnier. Chronique agricole. — De la Trébonnais. Concours agricole de Norwich. I. — De Bardies. Situation agricole dans les départements pyrénéens. — Dehéran. Sur la valeur des engrais. II. — De Preigny. La surtaxe de 5 fr. sur les céréales. — De Sardiac. Le pulvérisateur Vermorel. — Dufour. Concours des prix culturaux et d'irrigation dans la Creuse. — Gaudot. — Association de chimistes de sucrerie et de distillerie. — Renou. Météorologie du mois de juillet 1886. — De la Morvonnais. — Les chevaux au concours de Norwich. — G. Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravure noire : Pulvérisateur Vermorel. — Abonnements d'essai : 4 mois, 1 fr. 50 en timbres-poste.

BOURSE. — Cours au 7 août.

3 0/0	82 60
3 0/0 amortissable (ancien)	82 05
3 0/0 id. 1884	84 70
4 1/2 0/0 ancien	107 90
4 1/2 0/0 1883	109 40

Dernier cours du 6 août.

Actions Orléans	1,315 25
Actions Lyon	1,202 00
Obligations Orléans 3 0/0	390 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	323 50
Obligations Lombardes (jouissance)	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75

Musique du 7^{me} de ligne

(de 8 à 9 h. 1/2, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 8 AOUT 1886.

Allégo militaire	X.
L'Etoile du Nord (fantaisie)	Meyerbeer.
Le Songe d'une nuit d'Été (fantaisie)	A. Thomas.
Chants du Ciel (valse)	Strauss.
La Petite Mariée (ouverture)	Lecocq.
Bonsoir voisin (quadrille)	Pointl.

Lyre Cadurcienne

(de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4, devant l'Hôtel de Ville).

PROGRAMME DU MERCREDI 12 AOUT 1886

Allégo militaire	Leroux.
Les Dragons de la Reine (fantaisie)	O. Michel.
Danser et Boire (valse)	E. Dufau.
Ouverture	Bléger.
Derrière l'Omibus (polka)	L. Carrié.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT représentations extraordinaires au

CIRQUE-PAVILLON JAPONNAIS

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

● **GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS**

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Une invention de portée éminente
protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

Machine à coudre rotative à deux bobines
de
Junker & Ruh
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.



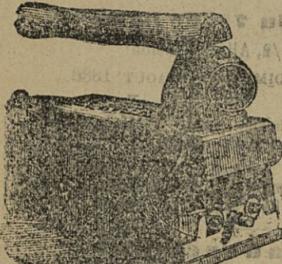
La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: **Charles Desprats, Anc^{ne} Maison**
Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, **Cahors** (Lot).



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations, Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'Inauguration de la statue de Diderot, dans ce quartier de Saint-Germain-des-Près qu'il a longtemps habité, nous rappelle qu'un autre monument, non moins durable, non moins glorieux, lui a été récemment élevé. Nous voulons parler de la belle édition des *Œuvres complètes de Diderot*, publiée par MM. Garnier frères. On sait que cet important travail avait été confié à M. J. Assézat, un érudit qui connaissait à fond le siècle dernier. Nul choix ne pouvait être plus heureux, car Assézat a ajouté à l'œuvre déjà imprimée de Diderot des parties inédites considérables et des plus curieuses, et il a enrichi son recueil de précieux commentaires. Cette édition est aujourd'hui la seule véritablement complète; aussi croyons-nous devoir la recommander à ceux de nos lecteurs qui ne la possèderaient pas encore. L'édition des *Œuvres complètes de Diderot*, annotée par Assézat, forme 20 volumes in-8°, à 7 fr. le volume. Elle contient deux beaux portraits du célèbre philosophe, un fac-simile de son écriture et une table analytique.

La *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm*, dont Diderot a été un des principaux rédacteurs, a été publiée par la même librairie, et dans la même collection, avec annotations par M. Maurice Tourneux. (16 vol. in-8°, à 7 fr. le vol.).

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine:
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire:
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue Séguier, 11 (MELUN S.-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Le propriétaire-gérant, Layton.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.
Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.
SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :
COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR
Galerie de Valon, Cahors.
SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.
Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.
M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.
S'adresser à M. FERANDO, jeune, avenue de la Gare.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

PARIS
61, Rue de Rennes, 61
L. A. H. LAMIRAULT & C^o
Éditeurs

Sous la direction de
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Harizwig Derembourg, professeur à l'école des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'école des chartes; G. Gasson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'école polytechnique; E. Levasseur, chargé de cours à la Sorbonne; E. Miniez, conservateur de l'école nationale des beaux-arts; A. Walte, professeur à l'école des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés à 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison	de 10 francs par mois
Chaque volume broché	25 francs

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.